

REGLEMENT EDS / RGCST

Cher(e) membre,

Vous avez probablement tous entendu parler du nouveau système de calcul de votre handicap, appelé WHS (pour World Handicap System) et mis en application depuis le 1er novembre 2020.

Dans le cadre de ce nouveau système, il vous est possible de réaliser des « **Extra Day Score** » (EDS). Concrètement, cela signifie que vous pouvez rentrer des cartes/résultats qui seront pris en considération pour le calcul de votre handicap index lors de parties amicales également.

Cette possibilité d'EDS donne l'opportunité aux joueurs (tous niveaux confondus) d'augmenter le nombre de scores en dehors des conditions de tournois, qui peuvent être stressantes pour certains, mais aussi de profiter d'un moment de forme pour améliorer son handicap index.

Il nous paraît néanmoins important d'encadrer au mieux ce nouveau dispositif au sein de notre club en y attachant les conditions suivantes :

- le nombre d'EDS est limité à 10 par an par joueur (Belgique et étranger confondus);
- l'inscription se fait préalablement au secrétariat (ou par courriel) où la carte sera délivrée. Les informations à communiquer sont les noms des joueurs/marqueurs de la partie, le nombre de trous envisagé (9 ou 18) et le tee de départ (blanc-jaune-bleu-rouge) choisi;
- un montant de 5€/joueur doit être payé au secrétariat (comme lors d'une compétition);
- la carte doit être marquée, signée et rentrée au secrétariat directement après le tour (boîte aux lettres disponible en cas de fermeture du secrétariat);
- des membres d'une même famille ne peuvent réaliser un EDS ensemble dans la même partie; un marqueur externe devra toujours être présent pendant le tour complet;
- idem pour des joueurs de moins de 18 ans qui devront être accompagnés d'un marqueur de plus de 18 ans afin que l'EDS soit pris en considération.

Ces conditions doivent être impérativement respectées, sans quoi l'EDS ne sera pas pris en compte. Elles sont également valables pour un tour à l'étranger - dans ce cas, les modalités d'inscription se font par courriel et le paiement est effectué au retour de la carte.

Nous vous remercions de votre compréhension à l'égard de ce règlement spécifique EDS qui permettra, sans aucun doute, de rendre cette opportunité encore plus agréable pour tous.

Pierre THOMAS
Capitaine des Jeux